LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

JEUDI 7 JUILLET 1927.

BUREAUX : ROUBAIX, 45, Rue de la Gare, 45 — TOURCOING, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

A PROPOS DU Guérisseur de Raismes ET DES Guérisons psychiques

Quelques réflexions avant de conclure

QUE d'encre dépensée autour de cette affaire ! pensera-t-on. Mais elle nous a paru d'importance et comme devant lever le rideau sur des spectacles que l'on conçoit mirifiques, cependant que c'est le plus naturellement du monde que les « miracles » sont obtenus par ceux, qu'avec encore quelqu'arrière pensée, nous nommons « les guérisseurs ».

Toutefois, la vérité sur le guérisseur de Raismes, M. Frasez, ne peut, à notre avis, découler exclusivement de ses paroles. Instrument du Christ ! C'est là un bien grand mot. Adepte ! nous paraîtrait plus juste.

Invoquer le Christ, qui est une force spirituelle, c'est faire en somme gesta de spirite.

Pourquoi, dans ce cas, M. Frasez dit-il répudier le spiritisme ?

Et désertant un instant le terrain des effets pour en connaître mieux les causes, nous sommes allé à nouveau questionner M. Richard, avec lequel nous avons eu la conversation suivante :

— Ainsi que nous avons pu l'entendre déclarer par M. Frasez lui-même, le guérisseur de Raismes répudie le spiritisme dont vous êtes un apôtre, allant jusqu'à considérer votre méthode comme une manœuvre de sorcellerie. Or donc, puisque vous m'avez cité tant d'exemples de guérisons obtenues par votre méthode et que, de son côté, M. Frasez prétend guérir seulement au nom du Christ, voulez-vous m'expliquer la différence existant entre votre thèse et la sienne ?

— Cette déclaration du guérisseur de Raismes m'étonne, car j'ai appris qu'il y a quelques années, il était un fervent spirite ; il est vrai que dans certaines régions, l'expérimentation spirite est faite d'une façon ridicule qui jette un discrédit sur le spiritisme, quoi qu'il en soit, M. Frasez établit là une analogie inexacte ; il n'y a aucun rapport entre la sorcellerie qui était basée sur des pratiques empiriques et occultes et à des fins parfois mauvaises, alors que le spiritisme a pour but : d'une part de découvrir et d'établir les lois qui régissent l'application de forces naturelles encore peu connues et de les divulguer, en un mot de « désoeculter l'occulte », d'autre part, par ses enseignements philosophiques, de contribuer à l'application de la morale du Christ.

— Conséquemment, lorsque le guérisseur de Raismes affirme être un instrument du Christ, ne vous semble-t-il pas qu'il a quelques prétentions, car à notre avis, il ne suffit pas de posséder un pouvoir magnétique, de se recommander de Jésus, imiter ses pratiques avec plus ou moins de succès, pour tenter de se faire passer pour un être doué de pouvoirs surnaturels ?

— Quant à moi, je ne considère pas qu'il y ait dans les guérisons de ce genre quelque chose de surnaturel, tout au contraire, je ne vois là que l'application de principes thérapeutiques entièrement naturels. A mon avis, il entre dans ce que j'appelle les guérisons psychiques trois agents dont l'action se fait parfois séparément et d'autres fois conjointement.

Le premier de ces facteurs est un acte de préparation produit par l'auto-suggestion du malade désirant obtenir sa guérison, et par le pouvoir de suggestion du guérisseur ; le deuxième consiste dans l'effet thérapeutique des effluves radio-actives de la force magnétique et le troisième dans l'influence spirituelle encore mal définie qui aide le guérisseur. M. Frasez suit une loi commune : en disant tenir personnellement du Christ son pouvoir de guérison, peut-être s'avance-t-il beaucoup. M. Coué, lequel a obtenu des cures merveilleuses ne tentait nullement de se faire passer en cela pour un être doué de pouvoirs surnaturels et les thaumaturges indous, arabes et nègres qui produisent des guérisons analogues ne les attribuent pas au Christ, ils les obtiennent quand même et ceci pour un bien, qu'il est enfantin de faire remonter à une cause diabolique.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

La mode... il y a vingt ans

La mode à Auteuil en 1907. Quel contraste avec les toques et les robes courtes et pratiques d'aujourd'hui !

Le Centenaire de Surcouf

(H. Manuel).

Les fêtes du Centenaire de Surcouf, viennent d'être célébrées avec éclat à Saint-Malo. On y remarquait entre autres personnalités les représentants de la famille de Surcouf, dont le chef est le baron Robert Surcouf, âgé de 82 ans, arrière petit-fils du corsaire. Notre photo reproduit un débarquement de Surcouf et de ses corsaires, sur un des môles de Saint-Malo

La Chambre s'est attaquée aux contre-projets relatifs à la réforme électorale

En fin de séance, un débat agité eut lieu à propos du cumul du mandat de député et de sénateur :::

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

M. Piquemal ayant clos la discussion générale du projet de réforme électorale, on s'est attaqué hier aux contre projets en commençant par celui de M. About, tendant à l'établissement au scrutin uninominal à un seul tour. La discussion en a été très brève ; l'auteur du contre projet a eu la sagesse de ne pas imposer à la Chambre un trop long commentaire et pour le surplus, sa proposition a été repoussée après une intervention du rapporteur Léon Barety.

L'on s'en tint là dans la discussion. Mais on aborda sur le même plan un autre débat et qui, celui-là, devait être beaucoup plus vif. Il s'agissait, en effet, de la proposition de résolution de M. Bonnefous, tendant à éviner des scrutins de la Chambre, les députés élus sénateurs en janvier dernier. De fait ce fut une très dure escarmouche dans laquelle les arrondissementiers prirent position tout d'abord en opposant, par la voix de M. Bastid, la question préalable à la proposition de M. Bonnefous. Or, le centre et la droite firent à l'orateur arrondissementier une vive obstruction. Sur quoi, l'effervescence gagnant de part et d'autre, parut sur le point de se gâcher tout à fait et le président parla de suspendre la séance. Il n'en fit rien cependant et après des explications de vote on put procéder au vote, mais par un scrutin public à la tribune qui se poursuivit une heure durant avec le défilé classique des députés devant l'urne.

La question préalable fut du reste adoptée par 31 voix de majorité.

LA SÉANCE

Hier, après-midi, la Chambre a repris la discussion du projet relatif au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Après une intervention de M. Piquemal, qui critique l'attitude des socialistes et des radicaux-socialistes, la clôture de la discussion générale est close et le Président met aux voix **le passage à la discussion des articles qui est adopté par 513 voix contre 40.**

Le Président donne ensuite lecture de l'article 1er ainsi conçu :

« Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin uninominal ».

Rejet du contre-projet About

M. ABOUT dépose un contre-projet demandant d'établir le scrutin uninominal à un seul tour et de fixer à 410 le nombre des circonscriptions.

Après plusieurs interventions, ce contre-projet est repoussé par 316 voix contre 219 et la suite de la discussion renvoyée à une séance ultérieure.

Le cumul des mandats de député et de sénateur

La Commission du règlement demande la discussion immédiate du rapport Lefas, sur la proposition de résolution de M. Georges Bonnefous, relative au cumul des mandats de député et de sénateur.

M. BASTID oppose la question préalable à la proposition Bonnefous.

Violents incidents dans l'hémicycle

M. LEFAS soutient néanmoins la proposition de résolution, mais les députés couvrent de leurs voix son exposé. On proteste à droite et au centre. Le Président doit faire évacuer l'hémicycle par les huissier.

Puis, le Président met aux voix la question préalable posée par M. Bastid et le défilé des votants à la tribune commence.

Quand deux députés-sénateurs, MM. Votlin et Duthil paraissent, ils sont l'objet d'une manifestation hostile de la droite, qui crie : Au Sénat ! Au Sénat ! Hou ! Hou ! Amphibies ! ».

Les mêmes manifestations se renouvellent pour le vote de M. Dalbiez, mais celui-ci s'avance d'un air ironique au devant des députés de droite qui le huent. Les huissiers s'empressent de s'interposer et évitent un incident.

Le scrutin est clos à 19 h. 25 et le Président en proclame le résultat :

La question préalable est adoptée par 243 voix contre 212. (Applaudissements à gauche)

La séance est ensuite levée.

La Chambre a voté le service d'un an

Hier matin, la Chambre a repris la discussion du projet sur le recrutement de l'armée. Après avoir adopté l'article premier, qui concerne le mode de recrutement, l'assemblée rejette le contre-projet socialiste proposant le service de 9 mois et adopte l'article 2 fixant à 28 ans la durée totale du service militaire, comprenant 1 an de service actif, 3 ans de disponibilité, 16 ans dans la réserve N° 1, et 8 ans dans la réserve N° 2.

Les articles 3 à 6 inclus sont ensuite adoptés après le rejet de plusieurs amendements Renaudel, Cornavin et Marty à propos de la suppression des sections d'exclus. M. Painlevé promet cependant que les exclus feront leur service dans la métropole. Puis la suite de la discussion est renvoyée à ce matin.

Une colossale escroquerie aurait fait des victimes dans le Nord

Une grave affaire d'escroquerie, dont le Nord industriel compterait plusieurs victimes, est en ce moment instruite par les Parquets de la Seine et du Nord.

Un aviateur connu, a l'an dernier, rendu visite aux industriels de la région, aux Municipalités, aux Chambres de Commerce, à qui il a exposé l'avantage moral, commercial et national, de la création d'une grande ligne d'aviation postale.

Un certain nombre de gros industriels intéressés par ce projet qui leur semblait étonnamment bien étudié et facilement réalisable, auraient subventionné l'entreprise et seraient actuellement recherchés par les Parquets de la Seine et du Nord.

En attendant le résultat de cette enquête, l'aviateur en question a été inculpé.

Le commandant Byrd a reçu la rosette

Le commandant Byrd et ses compagnons de route ont été reçus, au début de la matinée de mercredi, par le Président du Conseil. Après avoir chaleureusement félicité les héros de la troisième traversée de l'Atlantique, M. Poincaré a remis au commandant Byrd, la rosette d'Officier de la Légion d'honneur.

Le commandant Byrd et ses compagnons de randonnée ont rendu visite, au début de l'après-midi d'hier, aux Invalides, à leurs camarades français appartenant à l'héroïque groupement « Les Ailes Brisées ».

Ils ont été reçus à leur arrivée par le général Marian, directeur du Musée de l'Armée, qui est lui-même grand mutilé et qui a fait les honneurs des Invalides à l'équipe de « L'America ».

Après avoir bu le champagne, les aviateurs français et les invités se sont rendus, sous la conduite du général Marian, devant le tombeau de l'empereur.

Cette visite, qui fut extrêmement cordiale, a vivement impressionné l'aviateur Byrd et ses camarades.

Chamberlin et Levine reçus par les "Vieilles Tiges"

Les aviateurs Chamberlin et Levine, héros de la seconde traversée de l'Atlantique et recordman du monde de distance en ligne droite, ont été reçus, à midi 30, par la Ligue internationale et les « Vieilles Tiges », dont le président est le Lillois Bathiat.

M. Clifford Harmen, président de la Ligue internationale a annoncé que M. Levine venait de lui faire don d'une somme de cent mille francs, destinée à la création, à l'aérodrome du Bourget, d'un Club qui sera ouvert à tous les aviateurs français et étrangers de passage dans la capitale.

Le retour de Levine à New-York sur avion

Le « New-York Times » communique des déclarations faites par M. Samuel Hartmann, représentant de l'aviateur Levine.

M. Hartmann rappelle que Lévine, peu de temps après son arrivée en Europe, avait pris la décision de retourner aux Etats-Unis par la voie des airs.

L'aviateur attend d'Amérique des pièces de rechange pour son avion : il a pris la décision de choisir un de ses fils comme pilote et d'effectuer, sous peu, ce vol de retour avec lui.

M. Herriot, vient dans la Somme aujourd'hui

M. Herriot, ministre de l'instruction publique, qui vient inaugurer les écoles et le monument aux morts de Roye, arrivera dans cette ville jeudi, à 11 heures. Après la cérémonie, le ministre partira pour Montdidier, où il inaugurera également des écoles communales.

La petite Carmen a bien été étranglée

Le docteur Paul a pratiqué à l'Institut médico-légal l'autopsie du cadavre de la petite Carmen Burniaux, trouvée au bois de Boulogne.

Il résulte de cet examen que l'enfant a été étranglée avec les mains, provoquant la mort par suffocation ; aucune trace de violence n'a été relevée sur le corps, si ce n'est un traumatisme violent sur le côté droit de la face et dans la région temporale droite, provenant d'un coup ou d'une chute.

LIRE EN « JOURNÉE SPORTIVE » : La 30e fête officielle de gymnastique à Tourcoing.

— Le grand concours national colombophile sur Libourne.

L'infortune d'un champion

En tentant de battre un record de saut à la perche, Frank Glaser, champion universitaire des Etats-Unis, a été victime d'un grave accident. La perche ne résista pas à l'effort, et le champion fut précipité sur le sol d'une hauteur de près de quatre mètres. La photographie a été prise au moment précis de la rupture comme on peut s'en rendre compte :::

2 Conseillers Généraux du Nord viennent de mourir

M. CHUFFART, de Fretin

Avec surprise nous avons appris la mort presque subite de M. Louis Chuffart, conseiller général du Nord.

M. Chuffart, qui était âgé de 60 ans, avait été élu maire de Fretin en 1896 et avait toujours conservé cette fonction.

Il fut conseiller d'arrondissement de Lille, de juillet 1910 au mois d'août 1913, époque à laquelle il fut élu conseiller général du canton de Pont-à-Marcq, en remplacement de M. Maurice, maire d'Attiches.

Il faisait partie du groupe de la Fédération républicaine dénommée récemment groupe des républicaine du Nord.

Pendant tout son mandat de conseiller général, il appartint au 2e bureau, dans les attributions duquel sont placées les questions d'assistance, d'hygiène et de prévoyance sociales.

M. A. Potié, Président du Conseil général a avisé ses collègues du ce décès.

Les funérailles de M. Chuffart auront lieu à Fretin, samedi 9, à 10 heures.

A la famille nous adressons toutes nos condoléances.

M. SEYDOUX, du Cateau

Hier, à 16 heures, est décédé à Paris, à l'âge de 56 ans des suites d'une opération, M. André Seydoux, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général du Nord, conseiller municipal du Cateau, président de la Société de Secours Mutuels « L'Union Catésienne », vice-président de la Commission administrative de l'Hôpital Paturle, président du Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne du Cateau, président de la Société de gymnastique « L'Alerte », président de la Société « Charité Maternelle », du Cateau, président de la Société des Veuves du Guerre du Cateau, délégué cantonal pour les écoles primaires, délégué au Conseil des pupilles de la Nation, administrateur de l'Asile de Lemé (Aisne), bienfaiteur de toutes les Sociétés charitables du Cateau, administrateur délégué des Etablissements Seydoux et Michau du Cateau.

M. Seydoux était très estimé de son personnel ainsi que de la population catésienne où sa famille a toujours fait de nombreux actes de charité. La ville a pris le deuil et les drapeaux ont été mis en berne à tous les édifices publics. Sa dépouille mortelle sera ramenée au Cateau pour être inhumée dans le caveau de famille.

LE ROI D'ÉGYPTE MENACÉ D'UN ATTENTAT

Selon la « Westminster Gazette », des précautions sont prises à tous les ports pour empêcher le débarquement d'un sujet turc, qui comploterait un attentat contre la vie du roi Fouad Ier. Partout où se rend le souverain, il est accompagné par des officiers de la police secrète.

5.000 MINEURS EN GREVE AU PAYS DE GALLE

5.000 ouvriers des 15 charbonnages de Maesteg, pays de Galles, se sont mis en grève parce que 55 de leurs camarades ont refusé de s'affilier à la Fédération des Mineurs.

Un "Océanoglisseur" va tenter Paris-New-York

(H. Manuel).

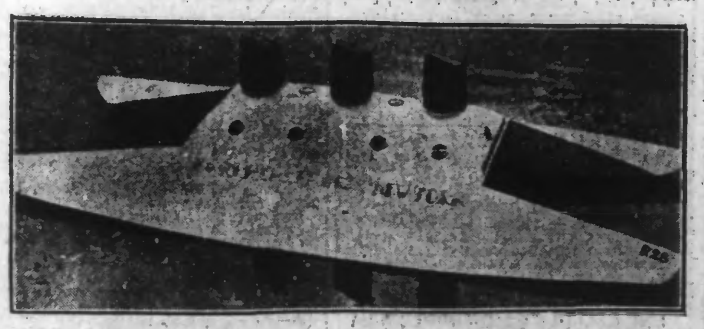

On essaye actuellement sur la Seine, ce curieux appareil « l'Océanoglisseur », qui va faire incessamment le trajet de Paris à Cherbourg pour entreprendre ensuite la traversée de l'Atlantique. Cet appareil qui a un empattement de 23 mètres, une voie de 10 mètres, une hauteur de 5 m. et un poids de 20 tonnes pourra transporter 16 passagers

Les Jurés du Nord ont, hier condamné à mort un Arabe qui, à Auby, assassina sa maîtresse et tenta de tuer deux autres personnes

C'est plus un crime crapuleux qu'un drame passionnel et suivi de deux tentatives d'assassinat qui s'est déroulé à Auby, au soir du 2 janvier dernier et qui vaut à l'arabe Abderrhaman de comparaître devant le Jury du Nord.

Voici les faits :

Un vilain monsieur

Abderrhaman ben Nager, locataire du cantinier algérien Kerridine Alamed, établi n. 14 rue Jean Jaurès, à Auzy, avait noué des relations avec Marguerite Motte, femme Wandels, âgée de 35 ans.

Cette femme, dont la fille vit maritalement avec Kerridine, avait sa chambre dans l'immeuble où son amant Abderrhaman logeait, au n. 18 de la rue Jean Jaurès.

Marguerite Motte, qui travaillait à la cantine Kerridine entretenait son amant, qui la frappait quand ses exigences n'étaient pas satisfaites et peut-être aussi pour des motifs de jalousie.

Quelques jours avant le crime, Abderrhaman avait rapporté de Belgique un revolver, qu'il exhibait avec une certaine satisfaction.

Menaces

Le janvier 1927, vers 18 h. 30, Abderrhaman, qui était sorti avec le sieur Rahmouni, fit brusquement demi-tour, disant à son compagnon : « Je retourne, car elle ne m'a pas donné d'argent, mais elle m'en donnera, ou je la tuerai ».

Vers 21 heures, Abderrhaman, qui était revenu à la cantine Keridine, où il but exagérément, d'après un témoin, fit une violente scène à sa maîtresse, parce qu'elle refusait de lui payer une bouteille de champagne. Le cantinier le mit à la porte.

Il revint un peu plus tard à la cantine et demanda où était Marguerite Motte. Exhibant alors son revolver, Abderrhaman déclara en arabe : « Aujourd'hui, c'est le dernier jour, maintenant je verrai ce que j'ai à faire ».

Le drame

En sortant de la cantine, Abderrhaman se dirigea vers le canal, il fut aperçu tirant un coup de revolver dans l'eau ; il essayait son arme.

Puis il pénétra dans l'immeuble, où il avait sa chambre et rejoignit sa maîtresse. Une discussion violente s'éleva entre les amants. Une voisine entendit comme le bruit d'un meuble lourd qu'on déplacait, des cris confus, des plaintes, et enfin le bruit d'un coup de fer.

Abderrhaman ayant, ainsi que le constate le médecin-expert, introduit le canon de son arme dans la bouche de sa maîtresse, venait de faire feu, la balle traversant le cerveau fracturant le crâne en deux endroits, dut provoquer immédiatement la mort de la malheureuse femme.

L'autopsie a décelé sur le cou, la face et le thorax, des traces de contusion qui indiquent qu'il y eut lutte avant le coup de feu et que Marguerite Motte fut très probablement saisie à la gorge, comme pour une tentative de strangulation à la main.

Une deuxième victime

Un voisin de chambre de la femme Motte, réveillé par la détonation, alla prévenir le cantinier Kerridine, qui se rendit aussitôt à la chambre de Marguerite Mottte, accompagné de MM. Bouterfas et Mabrouck. Malheureusement ils trouvèrent close la porte donnant sur le chemin du halage, mais ayant fait le tour et arrivant à la porte de l'immeuble, qui ouvre sur la rue Jaurès, ils aperçurent Abderrhaman dans la chambre de la dame Motte ; il était vêtu d'un pantalon et d'une chemise qui étaient tâchés de sang au plastron et à la manche.

Bouterfas, ayant demandé d'où provenait ce sang, Abderrhaman fit feu dans sa direction, l'atteignant au visage.

La balle pénétrant à droite du nez, put être extraite le 8 janvier 1927, n'occasionnant qu'une incapacité temporaire d'un mois à six semaines et ne devant vraisemblablement pas entraîner d'incapacité permanente partielle.

Une nouvelle tentative d'assassinat

Mabrouck, qui s'était arrêté un instant dans la chambre d'un camarade, allait quitter la maison, lorsqu'il se trouva face à face avec Abderrhaman, celui-ci lui appliqua le canon de son revolver sur la tempe droite et pressa la détente, le coup heureusement ne partit pas.

Aux protestations de Mabrouck, Abderrhaman répondit qu'il s'amusait simplement.

Aveux et rétractations

Abderrhaman était, peu après, arrêté dans sa chambre par les gendarmes, à qui il déclarait sur-le-champ, qu'irrité de la conduite légère de sa maîtresse, qui dans la soirée avait dansé avec divers Algériens, il avait fait feu sur elle ; il avouait avoir tiré sur Bouterfas, sachant qu'il avait eu des relations avec sa maîtresse et avec l'intention de le tuer ; il reconnaissait avoir mis Mabrouck en joue, mais seulement par manière de plaisanterie.

Par la suite, Abderrhaman chercha à accréditer une autre version. Il affirma contre toute vraisemblance, du reste, que sa maîtresse, folle de jalousie, s'était suicidée en se tirant une balle dans la tête et il déclara qu'il avait tiré sur Boutertas, parce que celui-ci l'avait menacé de lui casser la tête.

Enfin, il nia purement et simplement le geste qu'il avait eu à l'égard de Mabrouck et qui pouvait être mortel pour ce dernier, si l'arme avait normalement fonctionné.

LES DÉBATS

Abderrhaman Ben Nacer est bien le plus antipathique accusé qui se soit vu. Petit, nerveux, il ne s'exprime qu'avec des gestes d'impatience colléreuse. A chaque phrase, son visage au teint de cigare, se crispe méchamment et ses yeux de jais lancent des éclairs de rage.

Et visiblement son attitude déplorable indispose le jury.

Il comprend le français, mais prétère le truchement d'un interprète, ce qui lui permet de préparer ses réponses, d'éluder les questions.

Abderrhaman n'a pas d'antécédents judiciaires connus ; il se dit originaire d'Aden (possesion anglaise) où il est né vers 1898. Il est arrivé à Auby venant de Belgique, il y a trois ans environ.

Les renseignements fournis sur son compte sont mauvais, il ne travaillait que par intermittence, s'enivrait fréquemment et se montrait extrêmement violent, notamment lorsqu'il avait bu, sa moralité est des plus douteuses.

L'accusé se renferme dans son dernier système de défense. Après avoir avoué son crime aux gendarmes, il nie. D'après lui, Marguerite Motte s'est suicidée.

Mais alors, demande le Président, pourquoi n'avez-vous pas appelé à l'aide pour qu'on vienne au secours de la malheureuse ?

Et Abderrhaman, cynique, se contente de répondre :

— Ça ne me regardait pas. Elle s'était tuée, tant pis pour elle.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le XXIme Tour de France cycliste

Frantz, sur *pneus Dunlop*, s'avère à nouveau le meilleur grimpeur et enlève l'étape Toulon-Nice. — La course fut menée au ralenti jusqu'à Sospel. — Belle fin d'étape

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

FRANTZ
1er du classement général et vainqueur de la quinzième étape

Il est de mode d'écrire depuis le début du Tour : étape avec départ en ligne, moyenne faible ; départs séparés : forte moyenne.

L'étape Toulon-Nice n'a pas failli à la règle et la moyenne horaire n'a pas été très élevée puisqu'on n'a pas atteint les 25 à l'heure. Les coureurs ne paraissaient pas pressés d'arriver dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes, ce en quoi ils eurent grandement tort, car je n'ai pas besoin de vous vanter l'agrément d'un séjour à Nice, n'est-ce pas. Mais les kilomètres abattus commencent à se faire sentir et le soleil n'incitait pas aux efforts trop violents.

Les géants de la route, fatigués après les deux étapes consécutives depuis Perpignan, dont la dernière à une allure très soutenue, menèrent cette troisième épreuve méditerranéenne à un train pépère. La sage tactique de se réserver pour les dures étapes prochaines a été mise en pratique aujourd'hui où on ménagea aussi ses forces en vue de la pénible ascension de Sospel qui, en fin d'étape, écœura sérieusement les routiers par trop harassés. Il y avait aussi l'Esterel brûlant à traverser et les coureurs ont estimé qu'ils avaient bien droit à quelque répit pour accomplir les 280 kilomètres de cette étape Toulon-Nice qui est l'une des plus dures du Tour après celles des Pyrénées et des Alpes.

La chaleur ardente annihila tout désir de lutte et si l'allure fut assez vive au début, par contre, des Saint-Raphael, nos hommes commencèrent une séance de « training » qui devait durer presque jusqu'à l'arrivée. Partis groupés de Toulon, ils restèrent groupés jusqu'à Nice et pas un seul d'entre eux n'eut l'envie de rompre la somnolence du peloton. En groupe compact, ils traversèrent Hyères, Saint-Raphaël, Cannes, Antibes ; en groupe compact, ils suivirent le bord de la mer, et c'est encore en groupe compact qu'ils arrivèrent à Nice où le régional Menta signa le premier et reçut une chaleureuse ovation, de même d'ailleurs que ses camarades.

Jusque là, aucun fait saillant à signaler, si ce n'est un accident survenu à Jordens qui cassa ses deux roues à Agay 113 kilomètres de Toulon, mais put les remplacer et repartir.

Après Nice, Frantz accéléra l'allure dès le col de Nice ; on nota quelques escapades qui disloquèrent le peloton. Dans le col de Braus, dans le col de Saint-Jean, le détenteur du maillot jaune s'avéra encore le meilleur grimpeur du lot et à Sospel, il comptait deux minutes d'avance sur Verhaegen et Menta. Les difficultés de l'étape obligèrent alors les coureurs à s'employer et exigèrent une dépense d'énergie assez sérieuse sous le soleil de plomb qui dardait ses rayons brûlants à cette époque de l'année.

(Ph. Mc Fisse).

Il fait sûr sur la route et Canava a pensé qu'un arrêt chez le « bistrot » s'imposait.

Les concurrent passèrent à Sospel assez espacés et les grimpeurs des Pyrénées furent de nouveau à leur affaire, les isolés se montrant particulièrement brillants dans ce premier assaut des Alpes.

Sur la fin du parcours, Menta fut dépassé par plusieurs concurrents, mais se classa second des touristes routiers. Cette fin de course fut très jolie et nous fit oublier en partie la somnolence du début, fort compréhensible par ces temps de canicule.

Frantz, leader du Tour, a donc fait une entrée triomphale dans Nice-la-Jolie, et a confirmé qu'il était le meilleur grimpeur du lot.

« L'homme du Tour doit être avant tout un grimpeur, l'homme de la montagne, a-t-on coutume de dire ! Et bien, cette année, le Luxembourgeois est bien « the right man in the right place » puisqu'après les Pyrénées, il a pris le meilleur à nouveau dans la boucle de Sospel.

Aimant la solitude, Frantz a fait son entrée à Nice en solitaire ; il a poussé, le nez sur le guidon, sans s'occuper de personne ; solide et résistant, il semble bien ne pas devoir lâcher facilement le maillot jaune qu'il détient actuellement.

Derrière Frantz, Verhaegen a enlevé la seconde place, prouvant qu'il était un excellent grimpeur, à condition que les côtes ne soient pas trop longues. Depuis Perpignan, le louvéteau marchait très bien et la place d'honneur obtenue aujourd'hui lui était bien due.

A la troisième place figure Vervaecke, d'Halluin, qui marche superbement depuis le départ de Paris.

Leducq, aussi populaire à Nice que partout ailleurs, se classe quatrième, précédant Gordini, qui s'avéra une nouvelle fois excellent dans les côtes et qui sera à suivre dans les prochains cols alpestres.

L'étape n'a pas apporté de gros changements dans les positions, sauf en ce qui concerne Decorte qui cède sa place de septième à A. Magne, et Verhaegen qui, de 13e passe 10e du classement général.